



IPSS

Institute for Peace
& Security Studies
Addis Ababa University

RAPPORT PAIX ET SÉCURITÉ

GUINÉE ÉCLAIRAGE SUR LES FACTEURS DE RISQUES DE CONFLIT

Mai 2022

Le but de ce rapport est de fournir analyses et recommandations à l'endroit des décideurs nationaux, régionaux et continentaux dans la mise en œuvre des instruments pertinents relatifs à la paix et à la sécurité. Les opinions, positions et analyses exprimées dans ce rapport sont propres à l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut pour les Études de Paix et de Sécurité (plus connu sous son acronyme anglais IPSS).

www.ipss-addis.org/publications



SOMMAIRE

ANALYSE CONTEXTUELLE	4
LES FACTEURS DE RISQUES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	5
LES ACTEURS EN PRÉSENCE	7
ANALYSE DES DYNAMIQUES CONFLICTUELLES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	9
ÉVALUATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES ACTEURS INTERNATIONAUX À LA CRISE GUINÉENNE	11
PRINCIPAUX SCÉNARIOS	12
OPTIONS STRATÉGIQUES	13
RÉFÉRENCES	14
CHRONOLOGIE DES FAITS SOCIOPOLITQUES MARQUANTS EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE DE 1958 À 2022	15

CONTRIBUTEUR

Moussa SOUMAHORO (Auteur)

ANALYSE CONTEXTUELLE

POPULATION	PNB PAR HABITANTS (PPP)	ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (EN ANNÉES)
17 MILLIONS	\$2, 405	61.6
INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)	ÉTATS VOISINS	COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES
Indice : 0.477 Rang : 178/189	Côte d'Ivoire Guinée-Bissau Libéria Mali Sénégal Sierra Leone	CEN-SAD CEDEAO

Tableau 1 : statistiques et profile pays¹

Ancienne colonie française, indépendante depuis 1958, la République de Guinée (ou la Guinée) présente divers atouts naturels pour son développement socioéconomique. Son riche patrimoine hydrographique, géologique et forestier majoritairement inexploité, la positionne comme l'un des États à fort potentiel sur le continent africain.² Elle abrite une population jeune et diversifiée, pratiquant à environ 85% l'Islam, 8% le christianisme et à 7% les religions ancestrales et animistes.³ En dépit de cette panoplie de conditions propitiatoires, la République de Guinée peine à amorcer son développement tant sur le plan socioéconomique que politique en raison des crises successives- d'ordres économique et politique notamment- dont elle pâtit, plus de six décennies après son accession à la souveraineté nationale. De 1958 à 1984, la Guinée est dirigée par le Président Sékou Touré, principal instigateur de son affranchissement du joug colonial, sous un régime de parti unique.⁴ Affaibli par la crise consécutive au choc pétrolier de 1973 dont les effets néfastes sur les économies de la plupart des États ouest-africains ont engendré des remous internes⁵, le régime de Sékou Touré est évincé en 1984, suite à son décès, par une junte militaire conduite alors par le Colonel Lassana Conté.⁶ Le Colonel Conté sera finalement élu par la voie des urnes en 1993, à la suite des premières élections multipartites tenues en République de Guinée dont les jalons ont été posés par la constitution de 1991.⁷ Néanmoins, sa volonté d'asseoir des pratiques démocratiques durables s'avèrera limitée. À sa mort en 2008, le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD)⁸, une junte militaire (de 32 membres) dirigée par le Capitaine Moussa Dadis Camara, s'empare du pouvoir et initie une période transitoire dont

le dénouement permettra l'accession au pouvoir de l'opposant historique Alpha Condé, suscitant un espoir de renouveau au sein de la population guinéenne.⁹

Cependant, un conseil des ministres de juin 2019 confirme la volonté résolue du gouvernement du Président Alpha Condé à s'inscrire dans la dynamique d'un référendum en vue de l'adoption d'une nouvelle constitution. Cette initiative se heurte à une farouche résistance de la part des partis politiques et des organisations de la société civile, regroupés principalement au sein du Front national de Défense de la Constitution (FNDC). Une série de protestations populaires, violemment réprimées par le gouvernement, est initiée par le FNDC à travers le pays et affaiblit considérablement l'autorité politique du régime du Président Condé.¹⁰ Toutefois, en dépit d'un ardent décri populaire, le régime Condé se maintient au pouvoir, à la suite de l'adoption d'une nouvelle constitution et d'élections tronquées, jusqu'au 5 septembre 2021, date de son évincement par le Colonel Mamadi Doumbouya ; installant à l'occasion, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) et un Conseil National de Transition aux prérogatives foncièrement législatives, suivant un schéma calqué sur les précédentes juntes. À l'économie de l'histoire de la nation guinéenne, il est notable que les crises socio-politiques s'opèrent dans des circonstances quasi-similaires ayant notamment trait à des insuffisances dans la mise en œuvre des pratiques démocratiques tant par les gouvernements civils que par les juntes militaires depuis 1984.¹¹ Cela dit, dans la longue attente d'un chronogramme clair de la nouvelle transition, la junte actuelle saura-t-elle agir différemment et instaurer une stabilité durable en République de Guinée ?

La présente note vise à mettre en exergue les facteurs et acteurs, à la fois, de stabilité et d'instabilité en Guinée et de présenter les probables perspectives, à l'aune des circonstances actuelles.

1. Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD). (2021). « Rapport de développement humain. Guinée. » Disponible (en anglais) sur <https://hdr.undp.org/en/countries/profiles/GIN>. Consulté le 07 mars 2022.

2. Bah., M. « Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la biodiversité marine et côtière ». Chapitre I. République de Guinée. Accessible via <https://www.cbd.int/doc/world/gn/gn-nr-vmc-fr.pdf>. Consulté le 8 mars 2022.

3. O'Toole, Thomas E. "Guinea". Encyclopedia Britannica, 8 Oct. 2021, <https://www.britannica.com/place/Guinea>. Consulté le 7 mars 2022.

4. BTI. (2020). "Guinea" Country Report. Page 12.

5. TAOUFIK Rajhi, T. & Al. (2005). Impact des chocs pétroliers sur les économies africaines : une enquête empirique. Banque africaine de Développement. Accessible via <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/documents/knowledge/09484255-fr-impact-of-oil-shocks-on-african-economies.pdf>. Consulté le 8 mars 2022.

6. BTI. (2020). Ibidem. Page 5.

7. BTI. (2020). Ibidem. Page 5.

8. O'Toole, Thomas E. Ibidem.

9. BTI. (2020). Ibidem. Page 5.

10. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

11. BTI. (2020). Ibidem. Page 5.

LES FACTEURS DE RISQUES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

UN CHRONOGRAMME TARDIF ET « DÉRAISONNABLE »

Le 26 septembre 2021 ; une Charte de la Transition a été adoptée, tenant lieu de constitution provisoire jusqu'aux prochaines élections.¹² Elle est conséquente aux consultations des couches de la société guinéenne (représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des confessions religieuses, des coordinations régionales, des organisations de femmes et de jeunes, des guinéens de l'étranger, des centrales et fédérations syndicales, du secteur informel, des organisations patronales, des organisations et ordres socioprofessionnels, des missions diplomatiques et organisations internationales, de chambres consulaires, des organismes de presse, des sociétés minières) tenues du 14 au 23 septembre 2021 à Conakry.¹³ Néanmoins, le CNRD tarde à proposer un chronogramme détaillé des actions à mener par les organes de la transition en vue d'un prompt retour à l'ordre constitutionnel. En tant que document clé, le chronogramme constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre des dispositions de la Charte de la Transition. Une attente plus longue pourrait, en effet, susciter des doutes quant à la volonté du CNRD à rendre le pouvoir à un gouvernement civil dûment élu, tant au niveau de la population guinéenne, du FNDC notamment, que de la communauté internationale ; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine (UA) qui appellent à un retour incessant à l'ordre constitutionnel.¹⁴ Éventuellement, les doutes suscités pourraient entraîner des appels à manifestations par le FNDC à travers la République de Guinée, ayant exprimé son désir pour une courte transition, et davantage de pression venant de la CEDEAO et de l'UA. En outre, la probable proposition d'un calendrier « déraisonnable » par le CNRD pourrait irriter les deux institutions qui répondraient par des sanctions drastiques à l'instar de celles prises à l'encontre de la junte malienne.¹⁵ Si de telles sanctions venaient à être prises à l'encontre de la Guinée,

elles pourraient y engendrer une asphyxie économique préjudiciable aux populations locales, dans un contexte mondial d'inflation galopante.¹⁶

POURSUITES ACCRUES CONTRE LES DIRIGEANTS DÉCHUS

Le CNRD, depuis sa prise de pouvoir, a initié une série d'opérations « mains propres » visant à investiguer sur l'existence d'éventuelles malversations dans la gestion des membres du gouvernement déchu.¹⁷ Cette initiative se traduit par la conduite d'audits débouchant généralement sur la récupération de biens immobiliers d'une part et des saisies des avoirs de certains membres de la précédente administration¹⁸ et de l'opposition politique d'autre part.¹⁹ Si de telles actions sont à soutenir dans une perspective d'instauration de pratiques démocratiques, transparentes et durables, la teneur des rapports d'audit (sous-tendant les mesures prises à l'encontre des mis en cause) reste largement méconnue.²⁰ Le défaut d'une communication publique et transparente sur leurs contenus accroîtrait la probabilité que les procédures judiciaires subséquentes soient perçues comme une « chasse aux sorcières²¹ » par les groupements politiques des mis en cause et la frange de la population qui leur est restée fidèle. Par ailleurs, ces actions, en dehors d'un cadre clair, compris de tous les acteurs clés de la scène politique et administrative, auraient pour effet de provoquer de la méfiance chez certains et d'amenuiser leur volonté à s'engager réellement dans le processus de restructuration engagé par les nouvelles autorités en charge de la Guinée.

UNE GESTION APPROXIMATIVE DES DÉFIS SÉCURITAIRES

Les défis sécuritaires actuels en Guinée concernent notamment ceux liés au crime organisé, à la circulation croissante des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) illicites à l'intérieur et à travers les frontières de la Guinée, au banditisme résiduel et aux conflits communautaires

12. Le Monde Afrique. (2021, 28 septembre). « En Guinée, la Junte dévoile une « charte de la transition sans en fixer la durée. » Accessible via https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/28/en-guinee-la-junte-devoile-une-charte-de-la-transition-sans-en-fixer-la-duree_6096311_3212.html. Consulté le 28 février 2022.

13. Soumaré, M. (2021, 28 septembre). « Guinée : ce que contient la charte de la transition dévoilée par Doumbouya, nouveau chef de l'État. » Accessible via <https://www.jeuneafrique.com/1240947/politique/guinee-ce-que-contient-la-charte-de-la-transition-devoilee-par-dombouya-nouveau-chef-de-letat/>. Consulté le 10 février 2022.

14. TV5 Monde, AFP. (2021, 24 décembre). « Cédéao : quelle réaction des chefs d'Etat ouest-africains après le coup d'Etat en Guinée ? » Accessible via <https://information.tv5monde.com/afrique/cedeao-quelle-reaction-des-chefs-d-etat-ouest-africains-apres-le-coup-d-etat-en-guinee>. Consulté le 10 février 2022.

15. TV5 Monde, AFP. (2021, 24 décembre). « Cédéao : quelle réaction des chefs d'Etat ouest-africains après le coup d'Etat en Guinée ? » Accessible via <https://information.tv5monde.com/afrique/cedeao-quelle-reaction-des-chefs-d-etat-ouest-africains-apres-le-coup-d-etat-en-guinee>. Consulté le 10 février 2022.

16. TV5 Monde, AFP. (2021, 24 décembre). « Cédéao : quelle réaction des chefs d'Etat ouest-africains après le coup d'Etat en Guinée ? » Accessible via <https://information.tv5monde.com/afrique/cedeao-quelle-reaction-des-chefs-d-etat-ouest-africains-apres-le-coup-d-etat-en-guinee>. Consulté le 10 février 2022.

17. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

18. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

19. Ba., A. (2022, 24 février). « Guinée : menaces sur les biens immobiliers d'opposants. » TV5 Monde. Disponible sur <https://information.tv5monde.com/video/guinee-menaces-sur-les-biens-immobiliers-d-opposants>. Consulté le 07 mars 2022.

20. Interview avec un expert régional des risques sécuritaires, le 21 février 2022 via Google forms.

21. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

résultant de l'orpaillage artisanal²² et de la transhumance animale.²³

La Guinée, à la lecture de l'édition 2021 de l'indice mondial sur la criminalité transnationale organisée, enregistre un score de 5.20 (sur une échelle de 1 à 10). Malgré ce score modéré, le phénomène connaît une croissance à travers ses déclinaisons que sont les trafics d'armes, de drogue et d'êtres humains (principalement vers les pays du Moyen-Orient et d'Europe).²⁴ Plusieurs facteurs en constituent le terreau fertile. Il s'agit de la porosité des frontières de la Guinée et d'un cadre juridique (seules deux dispositions de l'ordonnancement juridique pénal guinéen sont en conformité avec le cadre onusien contre la criminalité transnationale organisée, en dépit de la révision du code pénal intervenue en 2016) quasi-inexistant destiné à réprimer le phénomène ; d'où son faible score de résilience affiché (2.83).²⁵ La disponibilité des armes, en partie engendrée par le trafic transfrontalier et par la production locale, constitue concurremment au crime organisé un défi sécuritaire important en ce sens que la possession d'armes par des acteurs non autorisés comporte de nombreux risques.²⁶ La détention illicite d'armes pourrait engendrer une aggravation du banditisme résiduel se manifestant par des attaques à mains armées récurrentes et exacerber par la même occasion les conflits communautaires existant entre agriculteurs et éleveurs en raison de la transhumance animale dans certaines régions du pays d'une part et des tensions liées à l'orpaillage artisanal d'autre part.²⁷ Si l'orpaillage artisanal est légal en République de Guinée, le faible contrôle administratif maintient l'activité dans la précarité, avec notamment de nombreux accidents liés aux effondrements de galeries. Environ une trentaine d'orpailleurs artisanaux ont péri dans ces accidents en 2019.²⁸ Par ailleurs, la difficile coexistence entre orpaillage artisanal et exploitation industrielle occasionne parfois de vives tensions à l'instar des heurts ayant engendré les décès de deux individus (suite à une interdiction faite aux orpailleurs d'accéder à un site affecté à l'exploitation industrielle) dans la localité minière de Kouroussa.²⁹ À cela, s'agrègent les tendances de mainmise des populations autochtones sur les sites d'orpaillages, entraînant fréquemment des conflits communautaires violents.³⁰

Répondre aux défis sécuritaires devrait donc constituer un chantier majeur pour le CNRD dans son processus de refonte de la République de Guinée. Tous les acteurs clés devront être mobilisés pour conduire le processus et aboutir à des résultats probants et durables.

22. Deveaux, J. (2021, 13 mai). En Guinée, la fièvre de l'or provoque de plus en plus d'accidents mortels. *FranceInfo Afrique*. Disponible sur https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine/en-guinee-la-fievre-de-l-or-provoque-de-plus-en-plus-d-accidents-mortels_4621025.html. Consulté le 25 avril 2022.

23. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

24. Global Initiative against Transnational Organised Crime (GI-TOC). (2021). "Country Profile. Guinea." *Global organised crime index*. Accessible via <https://ocindex.net/country/guinea>. Consulté le 12 janvier 2022.

25. Global Initiative against Transnational Organised Crime (GI-TOC). *Ibidem*.

26. Global Initiative against Transnational Organised Crime (GI-TOC). *Ibidem*.

27. Interview avec un expert régional des risques sécuritaires, le 21 février 2022 via Google forms.

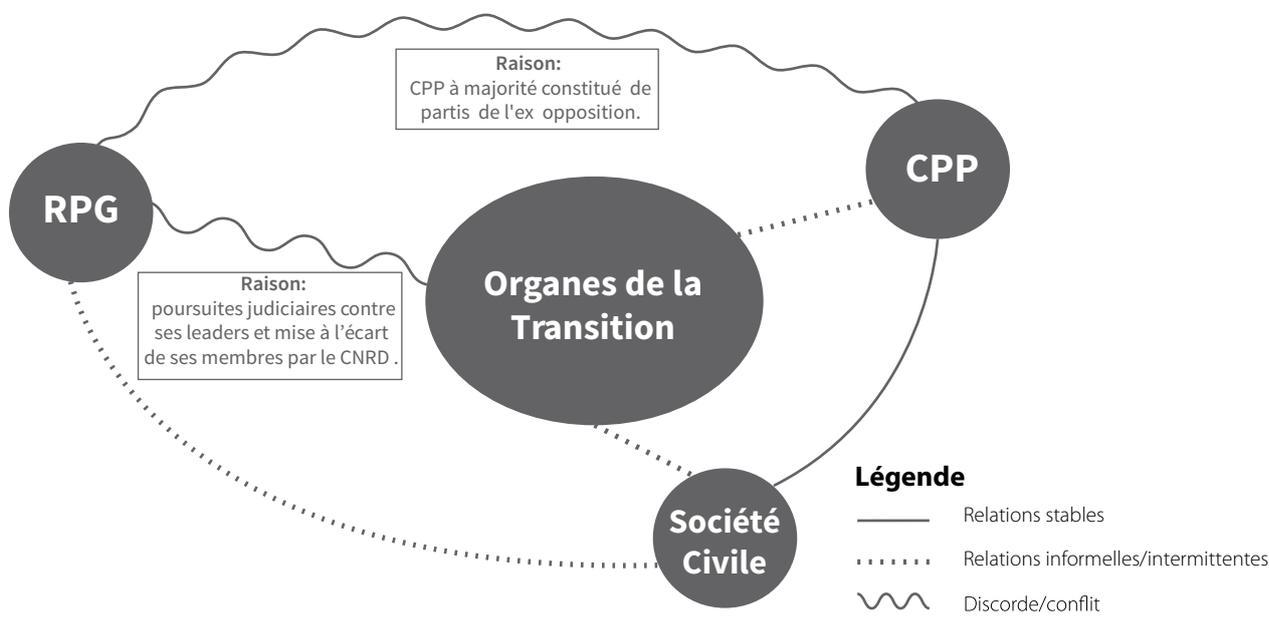
28. Deveaux, J. (2021, 13 mai). *Ibidem*.

29. Deveaux, J. (2021, 13 mai). *Ibidem*.

30. Interview avec un expert régional des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

LES ACTEURS EN PRÉSENCE

Figure 1 : Cartographie des acteurs en présence



LES ORGANES DE LA TRANSITION³¹

Les organes de la transition sont régis par le titre II de la Charte de la transition. Ils comprennent exhaustivement le CNRD, le Président de la transition, le Gouvernement de la transition et le Conseil National de Transition (CNT). Il est précisé à l'article 37 de la Charte que « le Comité National du Rassemblement pour le Développement est l'organe central de définition et d'orientation stratégique de la politique économique, sociale, culturelle et de développement du pays ». Composé « des éléments des forces de défense et de sécurité de la République de Guinée (armée, gendarmerie, police, protection civile, douanes et conservateurs de la nature) » le CNRD est également « le garant de la sécurité et de la cohésion nationales, de la stabilité et de la paix » à la lecture de l'article 37 précité. Le Président de la transition, érigé en une institution à part entière par l'article 38 de la Charte, est « Chef de l'État, Chef Suprême des Armées et Chef de l'Administration », « veille au respect » de la Charte, « détermine la politique de la nation et assure, par son arbitrage, le bon fonctionnement des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. » Le Président de la transition dispose notamment « du pouvoir réglementaire et peut prendre des ordonnances. » Cependant, le Président de la transition et les membres du CNRD « ne peuvent faire acte de candidature ni aux élections nationales, ni aux élections locales » qui marqueront l'achèvement de la transition. Le Gouvernement de la Transition (GT)- Chapitre III de la Charte- est dirigé par le Premier Ministre de la Transition (PMT). En tant que Chef du gouvernement, il dirige, coordonne et anime l'action du gouvernement. Il est nommé par le Président de la transition en fonction de ses convictions, de ses compétences et de sa probité morale. Le PMT et les membres de son gouvernement ne peuvent,

à l'instar du Président de la Transition et des membres du CNRD, faire acte de candidature ni aux élections nationales, ni aux élections locales prochaines. Le Conseil National de Transition (CNT)- Chapitre IV de la Charte- est « l'organe législatif de la Transition ». Le CNT a pour missions « d'élaborer et soumettre pour adoption, par référendum, le projet de Constitution », « d'élaborer, examiner et adopter les textes législatifs », « de suivre la mise en œuvre de la feuille de route de la transition », « de contribuer à la défense et à la promotion des droits de l'Homme et des libertés publiques et de contribuer à la réconciliation nationale. » Il est composé de 81 membres provenant des partis politiques (15 représentants), des faitières des organisations de la société civile (7 représentants), des centrales syndicales (5 représentants), des organisations patronales (3 représentants), des forces de défense et de sécurité (9 représentants), des organisations de défense des Droits de l'Homme (2 représentants), les organisations des guinéens de l'étranger (5 représentants), les organisations de femmes (3 représentants) et les organisations de jeunesse (5 représentants).

Si la charte organise minutieusement les maillons principaux du système de la transition en République de Guinée, il apparaît intrigant de constater une concentration des pouvoirs aux mains du Président de la Transition et du CNRD. De même, les critères opaques de nomination des membres du CNT et son manque de représentativité sociopolitique et culturelle laissent nombre d'observateurs perplexes.³² Ainsi de nombreux doutes sont-ils suscités quant à la volonté du CNRD de privilégier la transparence et l'équité dans la conduite de la transition, notamment parmi les partis politiques, les organisations de la société civile et les différentes couches sociales en Guinée.³³

31. République de Guinée. (2021, 26 septembre). « Charte de la Transition » Titre II.

32. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.
33. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

LE COLLECTIF DES PARTIS POLITIQUES (CPP)

Le CPP est un collectif piloté par l'Union des Forces démocratiques de Guinée (UFDG), parti (social-libéral) du principal opposant Cellou Dalein Diallo.³⁴ Créé le 4 janvier 2022, il regroupe une centaine de partis politiques liés par la volonté de participer activement à la bonne marche de la phase transitoire en Guinée.³⁵ L'objectif immédiat pour le CPP est de présenter une position commune au CNRD sur le calendrier d'un retour des civils à la tête des institutions suprêmes de l'État.³⁶ En clair, le CPP souhaite que la période transitoire du CNRD à la tête de la République de Guinée soit aussi courte que possible. Cette initiative semble cependant relever d'une gageure dans la mesure où certains membres de la coalition soulignent la réticence de la junte à engager un dialogue ouvert avec les partis politiques.³⁷ Le CPP lui-même semble fragile au regard de la multitude de micro-partis, aux motivations circonstanciées, qui le compose et que l'UFDG paraît mettre à contribution pour servir ses ambitions d'accession au pouvoir.³⁸ Néanmoins, le CPP demeure un acteur important au regard du nombre de ses membres, lui conférant un maillage territorial conséquent. D'éventuels appels au boycott ou à manifestations, lancés par le CPP, pourraient être largement suivis par la population au regard de la représentativité sociopolitique de ce groupement. A contrario, une pleine implication du CPP par le CNRD dans le processus de transition pourrait se transformer en un gage de soutien populaire qui faciliterait une sortie rapide de crise en République de Guinée.

LE RASSEMBLEMENT DU PEUPLE DE GUINÉE (RPG)

Le RPG, membre de l'internationale socialiste et de l'Alliance progressiste, est l'un des trois principaux partis politiques de la République de Guinée coexistant avec l'UFDG et l'Union des Forces Républicaines (UFR).³⁹ Il devient une formation politique légale en Avril 1992 et se positionne comme un parti de centre-gauche.⁴⁰ Le RPG par l'intermédiaire de son chef de file, le Professeur Alpha Condé, a dirigé la République de Guinée de 2010 à 2021. Déchu du pouvoir depuis septembre 2021, le RPG est aujourd'hui un parti affaibli dont les membres ont été interdits de participation aux instances politiques et administratives de la transition par le CNRD, mais associés aux consultations nationales.⁴¹ Ses relations avec le CNRD se révèlent de plus en plus tendues. En effet, le 14 avril 2022, le RPG a suspendu sa participation aux assises nationales en vue de l'élaboration d'un chronogramme de la transition, s'offusquant du maintien en détention du Président Condé et de certains de ses membres influents. Si sa crédibilité

a été effritée par le troisième mandat inconstitutionnel du Président Condé, le RPG reste un parti clé dans la vie politique guinéenne. Ses partisans, à majorité Madeng (31% de la population guinéenne), constituent une force vive mobilisable contre le CNRD ou à même d'entraver la bonne marche de la transition, s'ils venaient à s'engager dans des manifestations généralisées.⁴² Dans une optique d'instauration durable de la démocratie en République de Guinée, le CNRD devrait permettre au RPG de pleinement participer au processus de transition et aux échéances électorales à venir. Les procédures judiciaires enclenchées contre certains membres du RPG devraient être menées dans un cadre on ne peut transparent afin d'éviter le développement d'un sentiment de « chasse aux sorcières » parmi ses partisans.

LA SOCIÉTÉ CIVILE GUINÉENNE

La société civile guinéenne recèle diverses organisations œuvrant dans des secteurs variés de la vie sociopolitique. Toutefois, au regard des développements récents, la Plateforme nationale des Citoyens Unis pour le Développement (PCUD) et le Front national de Défense de la Constitution (FNDC) montrent une certaine prééminence dans les prises d'initiatives liées à la bonne conduite de la transition politique.

La PCUD est une faitière des organisations de la société civile de la République de Guinée qui sert de cadre de réflexion et de proposition d'alternatives pertinentes en vue de favoriser le développement socioéconomique à travers l'éveil de la conscience citoyenne.⁴³ Elle contribue au renforcement des capacités des jeunes leaders guinéens en matière de gestion de projets communautaires, de pratiques démocratiques et au développement participatif.⁴⁴ Le FNDC établi en mai 2019, se présente comme une plateforme hybride d'opposition qui regroupe personnalités, partis politiques, associations et autres organisations de la société civile guinéenne.⁴⁵ Elle avait comme vocation initiale de s'opposer au troisième mandat brigué par le Président Alpha Condé. Dans le contexte actuel, son agenda semble s'orienter davantage vers un contrôle des actions des organes de la transition dont le CNRD constitue la figure de proue.⁴⁶

La PCUD et le FNDC réclament aujourd'hui plus de transparence et de célérité dans la gestion de la transition. Ces deux organisations militent ouvertement pour une transition transparente et brève. Au regard de leur caractère hybride (le FNDC en particulier) et de leur représentativité sociopolitique, le FNDC et la PCUD constituent d'importants contrepoids au CNRD dans la mesure où leurs capacités de mobilisation au sein des populations restent vives.

34. Radio France Internationale. (2022, 04 janvier). « Guinée : une centaine de partis politiques lancent une plateforme commune. » Accessible via <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220104-guin%C3%A9e-une-centaine-de-partis-politiques-lancent-une-plateforme-commune>. Consulté le 9 février 2022.

35. Radio France Internationale. (2022, 04 janvier). Ibidem.

36. Radio France Internationale. (2022, 04 janvier). Ibidem.

37. Radio France Internationale. (2022, 04 janvier). Ibidem.

38. Interview avec un expert régional des risques sécuritaires, le 21 février 2022 via Google forms.

39. Refworld. (2022, 07 mars). « Guinée : information sur le Rassemblement du peuple guinéen (RPG). » Accessible via <https://www.refworld.org/docid/3ae6ac6a80.html>. Consulté le 8 mars 2022.

40. « Rassemblement du peuple guinéen. » Disponible sur https://stringfixer.com/fr/Guinean_People's_Assembly. Consulté le 28 février 2022.

41. République de Guinée. (2021, 26 septembre). « Charte de la Transition » Article 60.

42. O'Toole, Thomas E. "Guinea". Encyclopedia Britannica, 8 Oct. 2021. Ibidem.

43. Plateforme des Citoyens unis pour le Développement (PCUD). (2021). « À propos du PCUD » Accessible via <http://www.societecivileguineenne.org/>. Consulté le 07 mars 2022.

44. Guinée Actuelle. (2017, 22 décembre). « La PCUD initie un atelier de formation des candidats et des jeunes leaders. » Accessible via <http://guineeactuelle.com/la-pcud-initie-un-atelier-de-formation-des-candidats-et-des-jeunes-leaders>. Consulté le 5 janvier 2017.

45. République de France. (2020, 12 mai). « Le Front national de Défense de la Constitution (FNDC) » Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). Accessible via https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1912_gin_fndc.pdf. Consulté le 03 mars 2022.

46. Africanews. (2022, 02 mars). « Guinée : le FNDC prêt à manifester si la junte s'éternise au pouvoir. » Accessible via <https://fr.africanews.com/2022/03/02/guinee-le-fndc-pret-a-manifester-si-la-junte-s-eternise-au-pouvoir/>. Consulté le 09 février 2022.

ANALYSE DES DYNAMIQUES CONFLICTUELLES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

La prise de pouvoir par le CNRD en septembre 2021 a été perçue comme le dénouement du malaise sociopolitique occasionné par le troisième mandat controversé du Président Alpha Condé. Le malaise sociopolitique en République de Guinée s'est caractérisé par diverses frondes sociales, notamment des grèves de syndicats de fonctionnaires (instituteurs et infirmiers entre autres) et des manifestations violemment réprimées par le gouvernement. L'action du CNRD et du Colonel Mamadi Doumbouya a été, en conséquence, favorablement accueillie par une importante frange de la société guinéenne incluant des acteurs politiques clés et des membres influents de la société civile.⁴⁷ À la suite immédiate de cet événement, le CNRD a entrepris de consulter les « forces vives de la nation » afin de définir une loi fondamentale provisoire facilitant un retour à l'ordre constitutionnel.⁴⁸ Cette loi fondamentale provisoire dénommée « Charte de la Transition » est finalement adoptée et rendue publique le 26 septembre 2021.⁴⁹ Toutefois, l'exclusion des membres du RPG des instances d'élaboration de la Charte et plus généralement de la gestion des affaires publiques n'est guère de nature à favoriser la participation équitable de toutes les forces politiques à la reconstruction du pays. Les partisans du parti déchu, à majorité Madeng (31% de la population guinéenne)⁵⁰, restent influents en nombre et pourraient percevoir non seulement l'exclusion de la gestion des affaires publiques, mais aussi les incarcérations et les procédures judiciaires à l'encontre de leurs leaders comme une mise à l'écart systématique de leur communauté. Ils seraient ainsi réticents à s'engager pleinement dans le processus de reconstruction de la Guinée et enclins à se lancer dans des protestations généralisées à travers le pays si l'occasion se présente, à l'aune du déterminisme ethno-régional conditionnant de manière générale les adhésions aux partis politiques en Guinée. Par ailleurs, la mise en liberté récente du Président Condé⁵¹ qui devait servir comme une entame d'amenuisement des tensions entre le RPG et le CNRD, a été flouée par sa mise en accusation par le procureur général de la République de Guinée suite à une plainte du FNDC.⁵²

Tout comme le RPG, les autres partis politiques tels que l'UFDG et l'UFR et certains acteurs clés (de la société civile et des collectivités locales), sont tenus à l'écart des instances dirigeantes au profit de partis et d'acteurs peu représentatifs.⁵³ Aussi dénote-t-on un défaut d'inclusion⁵⁴ préjudiciable à la bonne marche de la transition, altérant les conditions favorables à une acceptation populaire des actions du CNRD, tel qu'illustré par le boycott des récentes assises nationales par une importante majorité d'acteurs clés.⁵⁵

De plus, les détentions et poursuites, au mépris des procédures judiciaires, à l'encontre de certains membres importants des partis politiques d'opposition et du RPG déchu, renforcent des sentiments de « chasse aux sorcières » parmi leurs partisans.⁵⁶ Si l'avènement du CNRD a permis de réduire l'hémorragie dans les finances publiques de la Guinée, selon certains experts, ses actions menées parfois de manière opaque et dans une certaine mesure, pourraient renforcer les opinions de gouvernance autoritaire à son encontre. Ainsi, les présentes tensions avec certains acteurs clés seraient exacerbées au risque de basculer dans la violence sociale.

L'euphorie ayant suivi l'avènement du CNRD semble connaître un certain recul chez les organisations de la société civile et des acteurs de la classe politique qui réclament leur implication dans le processus de transition, l'adoption participative et inclusive d'un chronogramme et davantage de transparence de la part du CNRD dans la gestion des affaires courantes au sommet de l'État. En effet, le groupement hybride du FNDC, entre autres, a publiquement réclaté que le CNRD divulgue les identités de ses membres.⁵⁷ Selon ses chefs de file, la méconnaissance des membres du CNRD et la prééminence du Colonel Mamadi Doumbouya apparaissent peu démocratiques et connotent une gouvernance à teinte autoritaire.⁵⁸ La persistance d'une telle situation aurait pour effet de décrédibiliser le CNRD et l'ensemble des organes de la transition vis-à-vis de la société guinéenne, au regard de la nature hybride du FNDC.

De même, de nombreuses retraits, pouvant s'apparenter à des défections ; sont constatées au sein des forces de défense et de sécurité guinéennes depuis la prise de pouvoir

47. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

48. République de Guinée. (2021, 26 septembre). « Charte de la Transition » Préambule. Alinéa 3.

49. Le Monde Afrique. (2021, 28 septembre). Ibidem.

50. O'Toole, Thomas E. "Guinea". Encyclopædia Britannica, 8 Oct. 2021. Ibidem.

51. Chahed., N. (2022, 23 avril). « Guinée Conakry : Alpha Condé libéré. » AA Afrique. Disponible sur <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/guin%C3%A9e-conakry-alpha-cond%C3%A9-lib%C3%A9r%C3%A9-2570928>

52. RFI. (2022, 05 mai). « À la Une: Alpha Condé, l'ex-président de Guinée Conakry, poursuivi par la justice pour « assassinats ». Article de presse disponible sur <https://www.rfi.fr/podcasts/revue-de-presse-afrique/20220505-%C3%A0-la-une-alpha-cond%C3%A9-l-ex-pr%C3%A9sident-de-guin%C3%A9e-conakry-poursuivi-par-la-justice-pour-assassinats>

53. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

54. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

55. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

56. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

57. Guineenews. (2022, 22 février). « Le FNDC exige la publication de la liste des membres du CNRD. » Accessible via <https://guineenews.org/le-fndc-exige-la-publication-de-la-liste-des-membres-du-cnrd/>. Consulté le 8 mars 2022.

58. Guineenews. (2022, 22 février). Ibidem.

du CNRD.⁵⁹ Certes, les retraites- anticipées notamment- sont un droit légitime reconnu aux soldats et agents des forces de défense et de sécurité. Néanmoins, dans un tel contexte, elles peuvent être considérées comme une forme de désapprobation du CNRD par une partie de l'armée et des forces de sécurité, voire l'expression d'une dissension certaine au sein même du CNRD. Partant, un coup de force similaire à celui du 5 septembre 2021 serait à redouter même si cela semble peu probable à l'heure actuelle.⁶⁰

Par ailleurs, les défis courants de sécurité liés notamment au crime organisé, aux conflits communautaires, à la criminalité résiduelle et à l'orpaillage artisanal incontrôlé paraissent considérés comme périphériques dans la conduite de la transition.⁶¹ La ruée vers l'or en Guinée rend difficile le contrôle du secteur et entraîne d'innombrables conséquences néfastes sur la cohésion sociale, l'environnement, le système éducatif et le développement local.⁶² Au-delà, le défaut de contrôle sur le secteur pourrait entraîner le développement d'une économie parallèle dont se serviraient les acteurs du crime organisé transfrontalier, en particulier à la frontière avec le Mali. En sus, les tensions engendrées entre communautés autochtones, allochtones et allogènes d'une part et la difficile cohabitation entre orpaillage artisanal et exploitation industrielle d'autre part, présentent des risques pour la stabilité en Guinée dans les circonstances actuelles, où la disponibilité abondante des armes pourrait alimenter le recours systématique à la violence entre les acteurs en présence. Au regard du caractère nocif de ces phénomènes pour la consolidation de la cohésion sociale au sein d'un État, les défis sécuritaires devraient retenir l'attention des dirigeants actuels y allant de la stabilité et des pratiques démocratiques durables qu'ils visent à instaurer dans le pays.

La gestion des deniers publics constitue un point nodal dans la conduite des affaires publiques en République de Guinée. En effet, le CNRD entretient une certaine opacité dans la gestion des finances nationales par un défaut de communication sur les dépenses publiques opérées.⁶³ Le flou est entretenu autour des montants globaux et individuels des salaires octroyés à ses membres dont les identités et les rôles demeurent inconnus pour la plupart.⁶⁴ Une telle opacité s'avère contraire aux promesses de transparence émises par le CNRD lors de sa prise de pouvoir en septembre de 2021. Au risque de nourrir la colère des populations dont le pouvoir d'achat se détériore continuellement, les communications de la junte sur cet aspect des affaires publiques restent limitées, voire inexistantes.

59. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

60. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

61. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

62. Deveaux, J. (2021, 13 mai). Ibidem.

63. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

64. Interview avec un expert local des risques sécuritaires, le 25 avril 2022.

ÉVALUATION DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES ACTEURS INTERNATIONAUX À LA CRISE GUINÉENNE

LA CEDEAO ET L'UNION AFRICAINNE

À la suite immédiate du coup de force du CNRD, la CEDEAO et l'Union Africaine ont toutes deux condamné l'acte anticonstitutionnel perpétré. La CEDEAO a appelé au respect de l'intégrité physique du Président Condé (renversé et arrêté le 5 septembre 2021) et exigé une courte transition de six mois.⁶⁵ Si l'Union africaine, par les voix de ses Présidents en exercice et de la Commission, avait réuni d'urgence son Conseil de Paix et de Sécurité en vue de prendre les mesures idoines⁶⁶, la CEDEAO semble avoir pris le leadership dans le dossier guinéen. Le principe de subsidiarité, institué par l'architecture africaine de paix et de sécurité, donnant la primauté aux institutions régionales dans la gestion des crises ayant cours dans leurs États membres, explique sans doute sa prépondérance.

Ainsi la CEDEAO conduit-elle des missions de bons offices auprès des nouvelles autorités guinéennes, en dépit de la suspension de la Guinée de toutes les instances de l'institution et des sanctions individuelles prises à l'encontre des membres du CNRD et de leurs familles⁶⁷ (gel des avoirs financiers et interdiction de voyager), pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Cependant, les actions et sanctions de la CEDEAO paraissent avoir peu d'effets sur le processus de transition. La CEDEAO regrettant la lente progression du processus de transition et l'absence d'un calendrier électoral, a indiqué qu'elle fait face à de nombreux défis dans ses pourparlers avec le régime de Conakry.⁶⁸ En outre, la lenteur du processus de transition tiendrait de ce que les nouvelles autorités guinéennes accueillent négativement les exigences de la CEDEAO.⁶⁹

65. Mediaguinee. (2021, 12 décembre). « Guinée : la Cédéao exige au CNRD le respect du délai de six mois pour les élections. » Accessible via <https://mediaguinee.org/guinee-la-cedeao-exige-au-cnrd-le-respect-du-delai-de-six-mois-pour-les-elections/>. Consulté le 3 mars 2022.

66. Yao, F. (2021, 06 septembre). « Coup d'Etat en Guinée : Condamnation de l'Union africaine et de la CEDEAO. » Accessible via <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/coup-d-etat-en-guinee-c3%A9e-condamnation-de-l-union-africaine-et-de-la-cedeao/2356431>. Consulté le 3 mars 2022.

67. France24 (2021, November 8). "West African regional bloc ECOWAS imposes new sanctions on Mali and Guinea". Disponible sur <https://www.france24.com/en/africa/20211108-west-african-regional-bloc-ecowas-imposes-new-sanctions-on-mali-and-guinea>. Consultée le 3 mars 2022.

68. ECOWAS. (2022, January 9). "4th Extraordinary Summit of the ECOWAS Authority of Heads of State and Government on the political situation in Mali". Section 16.

69. Interview avec un expert guinéen des risques sécuritaires et membre de la société civile, le 18 février 2022.

Somme toute, les réponses (susmentionnées) apportées par la CEDEAO et l'Union africaine à la crise guinéenne paraissent peu efficaces et moins drastiques que celles données à la crise malienne, laissant l'impression d'une réactivité à géométrie variable. Elles se révèlent aussi contre-productives, les régimes de Conakry et de Bamako se soutenant mutuellement afin d'atténuer les effets des sanctions sur chacun d'eux.⁷⁰ Sans doute, la proposition prochaine d'un chronogramme « déraisonnable » de la transition ferait intervenir des mesures plus corsées à l'égard des nouvelles autorités guinéennes.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

L'ONU intervient dans la crise guinéenne principalement par le biais de son Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Le Bureau collabore étroitement avec la CEDEAO dont il endosse généralement les positions vis-à-vis de la transition en République de Guinée. Dans ce cadre, le Représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a, de concert avec le Président de la Commission de la CEDEAO, mené une mission auprès des autorités guinéennes visant à proposer les soutiens de leurs institutions respectives dans l'élaboration de la feuille de route de la transition.

Les actions des Nations unies restent donc concertées, voire imbriquées dans celles de la CEDEAO en tant qu'organisation leader chargée de la résolution des crises dans la région ouest africaine. Ainsi ses actions paraissent-elles, à l'instar de celles de la CEDEAO, présenter des effets on ne peut plus limités au regard des circonstances actuelles.

70. Interview avec un expert régional des risques sécuritaires, le 21 février 2022 via Google forms

PRINCIPAUX SCÉNARIOS

LE PLUS PESSIMISTE

Cette perspective permettrait d'anticiper sur des bouleversements graves. Ceux-ci pourraient se manifester par un coup d'état dû à d'éventuelles dissensions entre les composantes du CNRD en raison des méthodes de gestion de la transition d'une part. D'autre part, la lenteur du processus de retour à l'ordre constitutionnel, le flou entretenu autour des membres du CNRD, les poursuites et détentions au mépris des procédures judiciaires et la détérioration grandissante du pouvoir d'achat face à l'inflation pourraient exaspérer la société civile, la classe politique, voire la population dans sa majeure partie. Des manifestations populaires, généralisées et violemment réprimées, conduiraient à la déliquescence des organes de transition et plongeraient la République de Guinée dans une crise multidimensionnelle (sociopolitique et économique) de longue durée.

LE PLUS PROBABLE

Dans ce cas de figure, deux postures pourraient se dégager. Premièrement, le CNRD de connivence avec les autres organes de la transition, prolongerait davantage l'élaboration et la publication du chronogramme de la transition, fortement espérées par la communauté internationale (CEDEAO, UA et ONU entre autres), les organisations de la société civile guinéenne, les partis politiques et la population dans sa large majorité. Deuxièmement, un chronogramme pourrait être adopté dans les prochaines semaines, en déphasage avec les exigences de la CEDEAO et de l'Union africaine réclamant une courte transition. Les deux postures engendreraient un durcissement des sanctions à l'encontre de la Guinée, allant d'une fermeture des frontières à une cessation complète de la coopération avec les autres États membres de la CEDEAO, entraînant des conséquences économiques et politiques graves. Par ailleurs, le défaut de transparence sur l'identité des membres du CNRD et l'inclusion limitée des partis politiques et de la société civile dans la gestion des affaires publiques auraient pour effet de creuser un fossé entre ces entités clés et le CNRD. Ce qui rendrait difficile une conduite harmonieuse et efficace de la transition en République de Guinée, avec une forte probabilité d'aggravation de la criminalité résiduelle, des conflits liés à l'orpaillage artisanal et du banditisme transfrontalier qui semblent négligés.

LE PLUS OPTIMISTE

Le CNRD en accord avec les autres organes de la transition et les acteurs clés représentatifs de la société guinéenne, émettrait un chronogramme en adéquation avec les exigences de la CEDEAO. Un processus participatif, inclusif et transparent élargi à l'entièreté des partis politiques, des organisations de la société civile et acteurs locaux serait privilégié par le CNRD et les organes de la transition afin de faciliter un retour durable à l'ordre constitutionnel. Une communication claire sur les audits et les poursuites subséquentes en l'encontre des dignitaires de l'ancien régime et de l'opposition serait émise afin de réduire considérablement les suspicions de « chasse aux sorcières » qui grandissent au sein d'une frange de la population.

OPTIONS STRATÉGIQUES

AU CNRD ET AUX ORGANES DE LA TRANSITION EN GUINÉE

- Privilégier un processus de transition participatif, inclusif et transparent en collaboration avec l'entière des partis politiques, de la société civile et des personnalités clés.
- Accélérer l'élaboration, l'adoption et la publication d'un calendrier électoral en collaboration étroite avec les forces vives de la République de Guinée, la CEDEAO, l'Union africaine et les Nations unies.
- Communiquer davantage sur les « opérations mains propres » visant la gestion de l'ancien régime et certains opposants.

À LA CEDEAO ; L'UA ET L'ONU

- Soutenir le processus de transition en République de Guinée à l'aune des aspirations populaires afin de pleinement contribuer à l'instauration d'une stabilité durable. Une application adaptée des prescriptions communautaires serait ainsi souhaitable.
- Encourager les autorités guinéennes à collaborer avec la classe politique et la société civile dans le cadre de l'élaboration, l'adoption et de la mise en œuvre du prochain calendrier de sortie de crise, respectivement dans l'esprit du protocole de la CEDEAO sur les élections et la bonne gouvernance, de la Charte de l'Union africaine sur les élections et la démocratie et du chapitre VI de la Charte des Nations unies.

RÉFÉRENCES

1. Ba., A. (2022, 24 février). « Guinée : menaces sur les biens immobiliers d'opposants. » TV5 Monde. Disponible sur <https://information.tv5monde.com/video/guinee-menaces-sur-les-biens-immobiliers-d-opposants>.
2. BAH., M. « Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la biodiversité marine et côtière ». Chapitre I. République de Guinée. Accessible via <https://www.cbd.int/doc/world/gn/gn-nr-vmc-fr.pdf>
3. BTI. (2020). "Guinea" Country Report. Accessible via <https://bti-project.org/en/reports/country-report/GIN>
4. ECOWAS. (2022, January 9). "4th Extraordinary Summit of the ECOWAS Authority of Heads of State and Government on the political situation in Mali". Section 16.
5. Fonds monétaire international (FMI). (2022, janvier). « Augmentation du nombre de cas, reprise entravée et inflation en hausse. » Perspectives de l'économie mondiale. Disponible sur <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2022/01/25/world-economic-outlook-update-january-2022>.
7. France24 (2021, November 8). "West African regional bloc ECOWAS imposes new sanctions on Mali and Guinea". Disponible sur <https://www.france24.com/en/africa/20211108-west-african-regional-bloc-ecowas-imposes-new-sanctions-on-mali-and-guinea>
8. Global Initiative against Transnational Organised Crime (GI-TOC). (2021). "Country Profile. Guinea." Global organised crime index. Accessible via <https://ocindex.net/country/guinea>
9. Le Monde Afrique. (2021, 28 septembre). « En Guinée, la Junte dévoile une « charte de la transition sans en fixer la durée. » Accessible via https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/28/en-guinee-la-junte-devoile-une-charte-de-la-transition-sans-en-fixer-la-duree_6096311_3212.html
10. O'Toole, Thomas E. "Guinea". Encyclopedia Britannica, 8 Oct. 2021, <https://www.britannica.com/place/Guinea>.
11. Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD). (2021). « Rapport de développement humain. Guinée. » Disponible (en anglais) sur <https://hdr.undp.org/en/countries/profiles/GIN>.
12. République de France. (2020, 12 mai). « Le Front national de Défense de la Constitution (FNDC) » Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). Accessible via https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1912_gin_fndc.pdf.
13. République de Guinée. (2021, 26 septembre). « Charte de la Transition » Titre II.
14. TAOUFIK Rajhi, T. & Al. (2005). Impact des chocs pétroliers sur les économies africaines : une enquête empirique. Banque africaine de Développement. Accessible via <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/documents/knowledge/09484255-fr-impact-of-oil-shocks-on-african-economies.pdf>.
15. United Nations. (2022, January 11). "Economic Sanctions on Mali Tightened as West African Leaders Reject Proposed Timetable for Presidential Election, Special Representative Tells Security Council." Security Council 8945th meeting. Meetings coverage and Press Releases. Disponible sur <https://www.un.org/press/en/2022/sc14762.doc.htm>.
16. Yao., F. (2021, 06 septembre). « Coup d'État en Guinée : Condamnation de l'Union africaine et de la CEDEAO. » Accessible via <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/coup-d-etat-en-guin%C3%A9e-condamnation-de-lunion-africaine-et-de-la-cedeao/2356431>.

CHRONOLOGIE DES FAITS SOCIOPOLITIQUES MARQUANTS EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE DE 1958 À 2022

- 1958** Indépendance, avec Ahmed Sékou Touré comme président
- 1965** Le président Touré coupe les relations avec la France, jusque 1975
- 1970** Des dissidents attaquent la Guinée lors d'une tentative infructueuse pour destituer le président Touré; l'incident intensifie la répression des opposants par M. Touré
- 1984** Le président Ahmed Sékou Touré décède en mars; Lansana Conté prend le pouvoir lors d'un coup d'état en avril
- 1989** Le conflit au Liberia voisin force des milliers d'habitants à fuir en Guinée ; entre 1989 et 2002, la Guinée accueille 750 000 réfugiés des guerres au Liberia et en Sierra Leone, et des milliers de plus venant de Côte d'Ivoire après la rébellion de 2002
- 1990** Les Guinéens votent pour une nouvelle Constitution, avec un appel pour la fin du pouvoir militaire avec un parti unique
- 1993** M. Conté remporte les premières élections multipartites de la Guinée, qui sont boycottées par les groupes de l'opposition et marquées par des manifestations
- 1996** Mutinerie de l'armée. Des troupes loyalistes repoussent les attaques contre le palais présidentiel
- 1998** M. Conté remporte les élections présidentielles, que l'opposition dénonce comme truquées
- 2001** Un référendum change la Constitution pour permettre au Président de se présenter pour un troisième mandat et de faire passer le mandat présidentiel de cinq à sept ans ; l'opposition rejette le scrutin comme étant truqué et appelle au boycottage
- 2003** Le président Conté réélu lors d'un scrutin boycotté par l'opposition
- 2005** Tirs sur le véhicule de M. Conté dans la capitale Conakry
- 2006** Des grèves nationales menées par les syndicats paralysent le pays; plusieurs étudiants sont tués par les forces de sécurité lors de manifestations contre l'annulation des examens
- 2007** En janvier, les Guinéens suivent massivement un autre appel des syndicats pour une grève nationale ; des centaines de personnes sont tuées lors de la répression par les militaires
- 2008** Au petit matin, des membres du gouvernement annonce le décès du président Conté la veille au soir ; la confusion règne alors que les soldats annoncent sur la radio nationale qu'ils ont dissous le gouvernement et pris le pouvoir, alors que le Premier ministre M. Souaré affirme que le gouvernement est toujours en place
- 2008** Moussa Dadis Camara s'auto-proclame président et chef du nouveau CNDD
- 2009** Des dizaines de personnes sont tuées et des centaines d'autres blessés par les forces de sécurité au cours d'une manifestation interdite, organisée à Conakry par l'opposition pour protester contre la candidature du chef de la junte le capitaine Camara. De nombreux témoignages font également état de viols. Cette sanglante répression est unanimement condamnée par la communauté internationale et les organisations de défense des droits humains
- 2009** La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nomme le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, médiateur de la crise en Guinée
- 2009** L'aide de camp Aboubacar Diakité tire sur le chef de junte M. Camara à la caserne de la garde présidentielle de Koundara, à Conakry, selon plusieurs sources. Le gouvernement militaire diffuse un communiqué affirmant que M. Camara n'est pas gravement blessé. La junte dit que la situation est sous contrôle et invite la population à « rester vigilante et calme

- 2009** Le secrétaire général des Nations unies reçoit le rapport de la commission d'enquête des Nations unies sur les événements du 28 septembre. Le rapport dit que le chef de la junte, M. Camara, et d'autres hauts responsables de l'armée sont coupables d'exécutions et de viols de civils guinéens
- 2009** Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, transmet le rapport de la commission d'enquête internationale sur les événements du 28 septembre au gouvernement guinéen, au Conseil de sécurité, à la Commission de l'Union africaine et à la Commission de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- 2009** Les dirigeants d'Afrique de l'Ouest imposent un embargo sur les armes à la Guinée lors d'une réunion d'urgence de la CEDEAO
- 2009** Lors d'une réunion de la CEDEAO à Abuja, la capitale nigériane, Mohamed Ibn Chambas, leader de la CEDEAO, accuse la junte de faire un usage « arbitraire et irresponsable » du pouvoir pour réprimer la population ; Umaru Yar'adua, président du Nigeria et président actuel de la CEDEAO, propose qu'un sommet régional spécial soit organisé le 17 octobre pour discuter de la Guinée, ainsi que du Niger
- 2009** Moussa Dadis Camara, chef de la junte, annonce que les élections présidentielles de Guinée auront lieu, comme prévu, en janvier 2010
- 2010** Alpha Condé élu Président de la République pour un mandat de 5 ans
- 2015** Le Président Alpha Condé réélu pour un autre mandat de cinq ans
- 2019** Un conseil des ministres de juin 2019 confirme la volonté résolue du gouvernement du Président Alpha Condé à s'inscrire dans la dynamique d'un référendum en vue de l'adoption d'une nouvelle constitution
- 2019** Le Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana est missionné par le Président Condé pour conduire des consultations nationales auprès des représentants des institutions, des partis politiques, de la société civile et des syndicats au sujet d'une réforme de la constitution. La mission est fermement rejetée par l'opposition.
- 2019** Naissance du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC)
- 2019** Protestations du FNDC contre la réforme de la constitution violemment réprimées par les autorités
- 2020** Adoption de la nouvelle constitution guinéenne
- 2020** Réélection du Président Condé pour un troisième mandat controversé
- 2021** Le Président Condé est renversé par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) dirigé par le Colonel Mamadi Doumbouya
- 2021** Sanctions de la CEDEAO à l'encontre des membres de la junte et de leurs familles
- 2021** Adoption d'une Charte de la transition suite à des consultations nationales
- 2022** Lancement des assises nationales largement boycottées par les partis d'oppositions et des acteurs clés de la société civile
- 2022** Le Président Alpha Condé mis en liberté par la junte

Rapport sur la paix et la sécurité

Bien que les principales institutions continentales et régionales aient leurs propres systèmes d'alerte, l'élaboration des politiques au sein de ces institutions bénéficie également d'un certain nombre de rapports analytiques et périodiques générés par des groupes de réflexion et des instituts de recherche. L'unité de recherche de l'IPSS fournit des analyses brèves et critiques de l'état de la paix et de la sécurité dans différents pays africains ainsi que des évaluations critiques des interventions de divers institutions africaines dans les crises continentales et régionales. Ainsi, les rapports couvrent à la fois les pays africains montrant des signes positifs et ceux connaissant des évolutions négatives.



IPSS

Institute for Peace
& Security Studies
Addis Ababa University



Implemented by

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

IPSS PEACE & SECURITY REPORT

Addis Ababa University
P. O. Box: 1176
Addis Ababa, Ethiopia

T +251 (1) 11 245 660
E info@ipss-addis.org
W www.ipss-addis.org

www.facebook.com/ipss.addis
www.twitter.com/ipss_addis
www.instagram.com/ipss_addis